



# Compte rendu Comité Social d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2024

## **I. Adoption du règlement intérieur des CSA**

Le modèle type de la direction générale est soumis au vote des représentants du personnel. L'ensemble des organisations syndicales avait transmis à la Direction Locale plusieurs amendements pour modifier le règlement intérieur. Ceux-ci ne sont donc pas pris en compte. Le Directeur a indiqué que seul le modèle type devait être soumis au vote mais que des assouplissements interviendraient plus tard par circulaire.

L'ensemble des organisations syndicales ont fait part de leur mécontentement face à ce non dialogue.

Vote contre unanime.

## **II. Bilan du télétravail 2022**

La CGT Finances Publiques a attiré l'attention de la direction sur le fait que les agents ont souvent des refus oraux de la part de leur chef de poste et n'osent plus poser par la suite leur demande dans Sirhius. Plusieurs agents ont évoqué le fait que l'impossibilité d'avoir recours au télétravail risque finalement de les pousser à demander une mutation. Le cas de l'antenne du SIE de Forbach a été évoqué en exemple et le Directeur Départemental Adjoint M. KLEIN a signalé qu'après entretien, il avait donné son accord pour que les agents considérés comme autonomes et disposant du matériel nécessaire puissent bénéficier du télétravail. Il a ajouté que si cela n'était pas déjà fait, cela prendrait probablement effet au 1<sup>er</sup> février.

## **III. Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2023**

Malgré le faible nombre de recours dans notre département, la CGT a souligné que celui-ci ne signifie pas une satisfaction globale des agents du département. En effet, la disparition des CAP Locales et la mise en place de la nouvelle application ESTEVE deviennent des procédures trop fastidieuses à supporter pour trop peu de résultats. Attention à ne pas prendre le faible taux de recours comme une absence de mécontentement.

La Direction quant à elle explique cela tout simplement par la mise en place d'un dialogue constant tout au long de l'année et non comme l'absence de manifestation des agents.

Pour la CGT, ce discours est du flan. En Moselle, comme dans le reste de la France, de nombreux collègues ont vu leurs croix baisser, suite aux consignes de la DGFIP. Il serait plutôt utile de se questionner sur le désintérêt des collègues pour leur évaluation, d'autant plus que cette dernière reste importante dans l'évolution de carrière des agents.

## **IV. Adoption du règlement intérieur du SIP et du SGC de Metz**

Seuls les agents du SGC ont été consultés sur la plage variable de leur service puisque les deux SIP de Metz avaient la même plage. Néanmoins la Direction a rappelé que les agents peuvent demander des modifications via leur chef de service.

SGC et SIP : vote pour de la part de la CGT

## **V. Bilan de l'expérimentation des nouveaux horaires d'accueil « rue des Clercs »**

Le Directeur a souligné le problème de la perte de plusieurs créneaux de rendez-vous suite à la mise en place des contre-appels 2 jours avant la date de rendez-vous et prévoit de les avancer à 8 jours pour pouvoir réattribuer les créneaux si nécessaire. Il envisage également de dédier plus de box pour la réception. La Direction est consciente que l'accueil téléphonique a diminué parce qu'il a été basculé dans les 3 autres SIP du département mais que les effectifs restent ponctionnés par la saisie des travaux en retard.

La CGT est satisfaite que la Direction locale ait pris conscience que l'accueil physique sans rendez-vous apporte un service utile aux populations. Cependant, les ambitions de la Direction locale nécessitent des effectifs plus importants que ceux d'aujourd'hui (sous effectifs structurels, importantes suppressions d'emplois en 2023). Les agents s'inquiètent d'une réouverture sur la base des horaires antérieurs, ils ont déjà l'impression d'avoir des tâches multiples et désorganisées. Ceux venant initialement de l'accueil sont en phase d'apprentissage pour les travaux de gestion, quant à ceux qui ne faisant que de la gestion, ils doivent assurer l'accueil tous les jours (physique avec ou sans rendez-vous, téléphone en décroché et en rappel, econtacts). Cela mène à des objectifs à remplir qui semblent insurmontables, les agents ont l'impression de ne pas pouvoir faire leur travail correctement. Le manque d'attractivité pour les postes d'accueil et le sous-effectif se font clairement ressentir.

La Direction indique que la cheffe de service a mis l'accent sur le traitement des retards de gestion, ces derniers générant un flux d'accueil considérable.

Concernant l'aménagement des lieux, un ergonome est passé recenser en compagnie d'un inspecteur santé au travail les besoins des espaces 1 et 2 et le projet est en cours de planification.

## **VI. Questions diverses**

### **1/ Situation au SIP de Metz**

Les agents rencontrent d'énormes difficultés depuis la mise en place du nouveau SIP de Metz qui fusionne les SIP de Metz Nord Ouest et Centre Est. Des problèmes techniques viennent s'ajouter aux problèmes d'organisation. La CGT a demandé que les agents puissent utiliser l'imprimante de l'accueil lorsqu'ils sont à l'accueil, et a alerté sur les difficultés de connexion.

### **2/ Situation au SGC de Metz**

Le SGC de Metz a été créé au 01/01/2024 suite à la fusion des trésoreries de Metz municipale, Verny, Vigy, Maizières, Rombas et Montigny lè Metz. Les conditions de travail pour les agents sont fortement dégradées. Outre le changement d'organisation personnelle, l'organisation du travail tarde à se mettre en place. Les collègues ne comprennent pas que les choses n'aient pas été plus réfléchies en amont. La fusion des postes a engendré un retard qui accroît la charge de travail. Une médiation de projet a été mise en place pour résoudre des problèmes d'organisation mais celle-ci n'a pas encore débutée, laissant les agents dans le désarroi. La CGT a alerté sur des risques psychosociaux accrus au sein de ce service.

### **3/ Agents RQTH à l'accueil téléphonique**

Avec la mise en place des accueils téléphonique dans les SIP au 1<sup>er</sup> janvier, plusieurs agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés ont été confrontés à l'absence de poste de travail adapté lors de leurs permanences téléphoniques. Cette problématique n'avait pas été anticipée. Les agents concernés ont dû eux-mêmes trouver une solution et alerter la direction locale face au manque de prise en compte de leurs difficultés par leurs hiérarchies. Une solution technique semble avoir été trouvée en permettant aux agents de recevoir les appels directement sur leur poste de travail aménagé.

#### **4/ Absence de médecin de prévention**

La Direction locale a été une nouvelle fois interpellée sur l'absence de médecin de prévention dans le département. Lors d'une précédente réunion, il avait été évoqué la possibilité de recruter une deuxième infirmière. A ce jour, le secrétariat général est toujours à la recherche d'un médecin et non d'une infirmière.